

Profession du parent dont je dépends pour la Sécurité sociale	J'ai entre 16 et 19 ans <i>entre le 1^{er} septembre 2017 et le 31 août 2018</i>	J'ai 20 ans <i>entre le 1^{er} septembre 2017 et le 31 août 2018</i>	J'ai entre 21 et 28 ans <i>entre le 1^{er} septembre 2017 et le 31 août 2018</i>
<p>SALARIÉS & ASSIMILÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salarié du secteur privé, - fonctionnaire de l'État, - ouvrier d'État, - salarié agricole ou exploitant agricole, - praticien ou auxiliaire médical conventionné (<i>sauf option profession libérale</i>), - agent des collectivités locales, - artiste et auteur, - demandeur d'emploi allocataire, - Banque de France, - Chambre de commerce & d'industrie de Paris, - Théâtre National de l'Opéra, - Comédie Française. 	<p>Mon inscription à la Sécu étudiante est OBLIGATOIRE et GRATUITE</p>	<p>Mon inscription à la Sécu étudiante est OBLIGATOIRE et PAYANTE gratuite si boursier du CROUS</p>	<p>Mon inscription à la Sécu étudiante est OBLIGATOIRE et PAYANTE gratuite si boursier du CROUS</p>
<p>TRAVAILLEURS NON SALARIÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commerçant, artisan, profession libérale (<i>travailleur non salarié, non agricole</i>). 	<p>Je reste couvert par la Sécurité sociale de mon parent</p>	<p>Je reste couvert par la Sécurité sociale de mon parent</p>	
<p>RÉGIMES SPÉCIFIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Militaire, - agent EDF / GDF / RATP, - personnel des mines, - clerc & employé de notaire, - Sénat. 			
<p>RÉGIMES TRÈS SPÉCIFIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marine marchande, - Port Autonome de Bordeaux, - Assemblée Nationale. 			

Quelques cas particuliers :

Je suis salarié : mon inscription à la Sécu étudiante n'est pas obligatoire si j'ai un contrat de travail du 1^{er} septembre au 31 août avec au moins 150 h/trimestre ou 600 h/an. Si mon contrat de travail cesse en cours d'année, je devrais m'inscrire à la Sécu étudiante.

Je suis étudiant étranger de l'Espace Economique Européen (EEE) et Suisse : mon inscription à la Sécu étudiante n'est pas obligatoire si je possède une Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) ou son certificat provisoire, ou une attestation d'assurance privée couvrant l'ensemble des risques et sans restrictions tarifaires.

Je suis étudiant étranger hors EEE ou Suisse : mon inscription à la Sécu étudiante est obligatoire et payante (gratuite pour les étudiants boursiers du gouvernement français).

J'ai un parent agent de la SNCF ou fonctionnaire international : je peux rester couvert par la Sécurité sociale de mon parent jusqu'à mes 28 ans.